



Permis de conduire Vos droits !



Suite à la note d'information transmise le 16 juin sur l'automatisation de la désignation des conducteurs via l'application **WINFLOTTE**, la **Cfdt** souhaite rappeler les points suivants :

✓ Il est tout à fait normal que l'employeur demande à **voir** votre permis de conduire.

⊘ En revanche, vous n'êtes pas tenu de communiquer votre **numéro** de permis de conduire.

Et si ce numéro a déjà été communiqué, vous pouvez demander qu'il soit retiré du logiciel en adressant un mail (DPO_F@jcdecaux.com).

Télécharger le modèle de mail :



Le respect de votre vie privée et de vos droits est essentiel.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches.

Vos représentants syndicaux Cfdt

Fouad MAAZOUZA	06 58 82 98 04
Christian LEVOYE	06 49 60 53 92
Jean-Marc JACQUIN	06 60 35 40 68
Alain GUILLIN	06 63 73 75 65

Rejoignez le premier syndicat de France ! Contactez-nous ! Adhérez !

cfdtjcdecaux.se@gmail.com